

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 29 (1957)

**Heft:** 9

  

**Artikel:** Echos du Bouchet

**Autor:** Roux, Paul

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124660>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Un produit de chez nous:*

## le Robo

Chauffe-eau électrique de qualité  
de 8 l. à 6000 l.

Fabriqué à COPPET par :  
**HENRI KOHLER**

## FÉLIX DOUGOUD

Chauffages  
centraux

Ventilation

Chauffage par  
rayonnement

Air chaud

GENÈVE - 12, RUE MALATREX - TÉL. 33 21 47

## ENTREPRISE DE TOITURES

Tuiles - Ardoises - Terrasses  
Asphalte - Sol étanche - Isolation  
Réparations - Transformations

*Terry et Wandflüh*

Réparation de cheminées  
Devis sans engagement

GENÈVE - Tél. 33 85 15 - En cas d'absence 33 07 87

## TAVELLI & BRUNO S.A.



Produits sidérurgiques  
et appareils sanitaires

NYON - GENÈVE - LAUSANNE - SION

chemins et clôtures, seraient reprises selon estimation faite d'un commun accord par les représentants de l'Association genevoise du Coin de terre et le propriétaire.

L'estimation des constructions et aménagements sera faite en tenant compte du coût que représenterait l'édification de ces constructions et aménagements au jour de l'estimation, diminué de la moins-value résultant de la vétusté et de l'état d'entretien.

En cas de désaccord au sujet de la fixation de la valeur ou des constructions, l'estimation sera faite alors par trois experts, chaque partie en désignant un, le troisième étant désigné par les deux premiers ou, à défaut, par le président du tribunal. Les experts prononceront parties entendues. Leur décision est sans appel.

Au surplus, l'Association genevoise du Coin de terre se réserve l'œuvre de ce droit de réméré, sans avoir à invoquer de motifs.

Toutefois, l'intéressé dont l'immeuble serait racheté contre son gré pourra recourir contre cette décision auprès de l'assemblée des propriétaires de son groupe et encore, en dernière instance, auprès de l'assemblée générale du Coin de terre. Les délais de recours sont de quinze jours dès la notification de l'exercice du droit de réméré.

Le droit de réméré ci-dessus réservé l'est pour une durée illimitée.

Il sera annoté au Registre foncier pour dix années.

A l'expiration du terme de dix ans ci-dessus, le propriétaire du terrain présentement vendu sera invité à consentir à une nouvelle annotation du droit de réméré constitué par les présentes, pour une nouvelle période de dix ans.

M. ... s'engage par les présentes, au cas où il viendrait à vendre l'immeuble qui fait l'objet de l'acte ci-dessus, à imposer à l'acquéreur la reprise de l'obligation résultant du pacte de réméré.

De plus, M. ... s'engage à verser à l'Association genevoise du Coin de terre une somme de *dix mille francs* en cas d'inexécution de l'obligation de respecter le pacte de réméré, soit notamment pour le cas où il viendrait à vendre l'immeuble faisant l'objet des présentes sans exiger et obtenir de l'acquéreur que ce dernier reprenne envers l'Association genevoise du Coin de terre les obligations instituées par le pacte de réméré.

Enfin, pour assurer et garantir l'exécution des engagements ci-dessus pris par lui, et notamment le paiement de la créance éventuelle de *dix mille francs* qui pourrait naître en faveur de l'Association genevoise du Coin de terre, M. ... affecte et hypothèque en faveur de ladite Association genevoise du Coin de terre, acceptante, à concurrence de la somme maximum de *dix mille francs*, l'immeuble présentement acquis par lui, savoir:

Parcelle ...

Avec dudit immeuble toutes appartenances et dépendances, constructions et améliorations faites et à faire, sans exception ni réserve.

## Echos du Bouchet

Les débuts du Groupe du Bouchet se confondent avec ceux de l'Association genevoise du Coin de terre. Les uns et les autres furent laborieux. Le but était devant les yeux; pour l'atteindre, un seul moyen: se mettre à l'ouvrage.

Certes, celui-ci ne manquait pas. Tout était à créer: chemins, conduites d'eau, fondations et autres travaux de pionniers que les colons du Bouchet découvrirent au fur et à mesure de leur installation. Un remblai se trouvant sur leur

terrain, ils n'hésitèrent pas à installer un Decauville pour l'évacuer.

La tâche était grande, mais l'ardeur ne l'était pas moins, aussi l'esprit d'équipe s'est-il bien ancré au Groupe du Bouchet et ce côté moral de l'affaire n'est pas le moins intéressant si l'on note qu'au début les sociétaires étaient soit des chômeurs installés par l'État, soit des locataires de jardins, soit des détenteurs de parcelles à bâtir.

Rassembler trois catégories aussi disparates de citoyens et en former un groupe cohérent avec un but commun était une gageure: le Bouchet l'a tenue.

L'esprit d'entraide a maintenu l'homogénéité parmi ces collègues de conditions si différentes, chacun apportant une collaboration financière ou manuelle proportionnée à ses moyens et c'est ainsi que, grâce à des achats et des travaux en commun, les parcelles remises en location ou en vente ont pu être dotées de bordures en ciment, les coffrages se déplaçant d'un bout à l'autre du terrain accompagnés d'équipes toujours bénévoles. Les chemins sont encore à l'heure actuelle entretenus par ce moyen de coopération où il n'est pas fait de distinction entre propriétaires et locataires, mais où chacun fait partie d'un tout qui est le groupement.

Si l'entente est collective, elle est aussi individuelle. Même en cas de maladie, une parcelle ne restera jamais en friche, il y aura toujours un collègue qui viendra labourer ou arroser le jardin de celui qui gît sur un lit d'hôpital. Ce qui prouve que ce n'est pas la difficulté qui est un obstacle à une réalisation, mais bien le manque d'ardeur.

Le Bouchet ne prétend pas être le plus beau groupement de l'association, il sait qu'il a joué le rôle de cobaye, mais ses membres lui restent attachés par tout le travail qu'ils ont dû fournir, pour qu'il soit ce qu'il est aujourd'hui.

*Paul Roux.*

## La vie d'un groupement

Bel-Essert... Oui, un des nombreux groupements réalisés par l'Association genevoise du Coin de terre. Vingt ans d'efforts soutenus.

Au cours de notre promenade à travers notre groupement, je vais, si vous le voulez bien, vous donner quelques détails pittoresques de son histoire.

Devant nous, entourée de ce treillis haut de deux mètres, c'est la place de jeux réservée aux enfants du groupement. Pendant que papa et maman s'affairent dans leur parcelle, les gosses peuvent folâtrer à leur aise loin des dangers de la route. A votre gauche, la Mairie de Bel-Essert; une ancienne maison du soldat aimablement mise à notre disposition pour séances de comité, de groupement ou d'information. C'est également le local des Amis jasseurs de Bel-Essert, amicale se réunissant tous les quinze jours et qui, dans un bel esprit de camaraderie, assure d'autres loisirs à ses membres.

Continuons notre promenade et empruntons le «boulevard des Riches», chemin de quatre mètres, toujours bien propre. Son histoire est tout un poème. Mus par une saine émulation, les bordiers du chemin ont travaillé dès le début avec l'ardeur de la foi dans l'établissement d'un groupement modèle. La première année déjà, les parcelles étaient en plein rapport. Les chalets que vous voyez à droite et à gauche se montaient rapidement par équipes de quatre ou cinq collègues s'entraïdant dans une mutualité exemplaire. Les chemins s'établissaient avec rapidité. Un véritable chantier conduit gaiement par le seul désir de bien faire. Braves garçons qui, sans répit et avec bonne humeur, samedi après-midi, jouaient aux fougueux et talentueux entrepreneurs de grands travaux! On ne s'arrêtait que «l'histoire» de prendre le verre de l'amitié qu'offrait généreusement le maître de l'ouvrage.



# JACQUET - GENÈVE

Jardins - Tennis

Travaux publics - Pépinières à Onex



Air et lumière  
engendrent santé

La fenêtre basculante toujours à l'avant-garde du progrès

## JAMES GUYOT SA

La Tour-de-Peilz

Tél. 021/5 5185